

Lettre 3 – septembre 2026

Faire entendre les revendications des psychologues !

En cette rentrée les psychologues n'ont pas vraiment de raisons de se réjouir.

Le déclassement et la dévalorisation de toutes les professions qui ont pour mission de répondre aux besoins de la population et de préserver l'intérêt général, sont plus que jamais d'actualité.

L' affaiblissement du service public se poursuit avec en contrepartie une augmentation galopante de la précarité. Les dernières annonces sur l'augmentation du plafond de la franchise médicale s'ajoutent au scandale des jours de carence et au refus obstiné du dégel de la valeur du point d'indice malgré l'inflation.

Le chiffon rouge du prochain budget, et les tentatives, abondamment relayées par les médias, de nier ces constats, par des manipulations trompeuses, ne suffiront pas à convaincre les personnels du bien fondé des choix politiques de ce gouvernement.
Ils traduisent un libéralisme de plus en plus autoritaire incapable de comprendre que les défis sociaux et écologiques qui sont devant nous nécessitent des services publics forts, avec des personnels reconnus et dotés des moyens pour répondre aux besoins de la population.

Toutes les organisations représentatives de la fonction publique ont constaté le 22 août, l'absence de réponses du Ministre de la fonction publique à leurs demandes de revalorisation des salaires, du dégel du point d'indice et de refonte des grilles indiciaires.

➡ Elles appellent à une mobilisation unitaire le 21 janvier.

Les Psychologues sont particulièrement concerné.es

D'abord parce que la profession est largement féminisée et subit plus fortement cette dégradation notamment sur leur carrière.

Mais aussi parce que ce gouvernement a fait le choix de miser sur le secteur libéral pour assurer une grande partie des missions des psychologues exerçant dans les 3 fonctions publiques.

Ainsi le remboursement des consultations psychologiques en libéral peut servir de moyen de pression pour tenter d'imposer un cadre d'exercice, des méthodes et des outils, et une subordination de nos pratiques contraire à notre déontologie.

C'est donc au détriment de l'autonomie professionnelle de toute la profession que ce chantage s'exerce.

Ces orientations ne reconnaissent nullement l'apport spécifique des psychologues, garanti par leur haut niveau de formation. Le recours pour assurer des fonctions de soutien psychologique à d'autres personnels qui ne sont pas psychologues est particulièrement préoccupant car il s'accompagne d'une « protocolisation » qui nie la singularité des sujets.

C'est une remise en cause de la qualité de l'accompagnement et de la loi du 25 juillet 1985 !

Les fortes restrictions budgétaires qui pèsent sur l'université touchent particulièrement les filières de sciences humaines et sociales et en particulier de la psychologie. Elles se sont traduites par des fermetures de parcours de formation de psychologues et un accroissement de la sélection à l'entrée dans l'enseignement supérieur et pour l'accès aux MASTER, bloquant ainsi la possibilité d'obtenir un titre de psychologue.

AGIR ENSEMBLE

Les organisations syndicales et associatives de psychologues qui travaillent ensemble depuis longtemps ont décidé d'appeler tous les psychologues à alerter l'opinion, les élu.es, et les pouvoirs publics sur ces choix qui non seulement dégradent la qualité du service au public mais constituent une remise en cause des acquis de la recherche, de la formation et de la qualification des psychologues.

C'est pourquoi les organisations signataires ont décidé d'organiser dans toutes les régions des actions locales durant le mois de novembre afin de dénoncer ces évolutions qui affectent l'hôpital, les services de protection de l'enfance, de la protection judiciaire de la jeunesse, l'Éducation nationale, le travail, les lieux de détention etc..

Pour en savoir plus sur les actions locales : collectif.psynergie@gmail.com

Tous les psychologues sont concerné.es.
Faisons nous entendre !